

**ARRETE n° 199 PR du 9 mars 2023 portant nomination des membres du comité technique, hygiène et sécurité de l'enseignement du premier degré public**

*NOR : DEE23501413AP-1*

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2060 CM du 7 octobre 2022 portant création et organisation du comité technique, hygiène et sécurité de l'enseignement du premier degré public ;

Vu le protocole d'accord relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique hygiène et sécurité de l'enseignement du 1er degré du 21 octobre 2022 ;

Vu le procès-verbal du 18 janvier 2023 de l'élection des représentants du personnel au comité technique, hygiène et sécurité de l'enseignement du premier degré public ;

Vu les propositions des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1er.— Sur proposition du ministre en charge de l'éducation, M. Eric Tournier, directeur général de l'éducation et des enseignements, est désigné président du comité technique, hygiène et sécurité (CTHS) de l'enseignement du premier degré public.

Art. 2.— Sont nommés membres de l'instance paritaire pour une durée de quatre (4) ans :

A. Représentants de l'administration :

a) Membres titulaires :

- 1) M. Éric TOURNIER, directeur général de l'éducation et des enseignements, président
- 2) M. Jean-Michel GARCIA, directeur général adjoint
- 3) M. Johnny BIRET, inspecteur de l'éducation nationale adjoint
- 4) Mme Sandrine TOUSSAINT, cheffe du département des ressources humaines et des moyens
- 5) Mme Lovaina CHUNG-TIEN, cheffe du bureau de l'organisation scolaire
- 6) Mme Delphine TESTARD, gestionnaire au bureau de l'organisation scolaire
- 7) Mme Hina-Arii BUCHIN, cheffe du pôle des personnels enseignants du 1er degré
- 8) Mme Hau BESSON, gestionnaire au bureau de l'organisation scolaire

b) Membres suppléants :

- 9) Mme Esther TANG, juriste des ressources humaines
- 10) Mme Roselyne WONG, cheffe du bureau des affaires juridiques
- 11) M. Pierre GABERT, inspecteur de l'éducation nationale ASH
- 12) Mme Samantha BONNET-TIRAO, cheffe du département de la formation continue et de l'innovation
- 13) Mme Vainui MARAKAI, chargée de mission au département de l'action pédagogique éducative
- 14) Mme Isabelle DINAND, cheffe du département de la vie des élèves, des écoles et des établissements
- 15) Mme Aiata MAI, adjointe de la cheffe du pôle des personnels enseignants du 1er degré
- 16) Mme Lydia TOKORAGI, gestionnaire au bureau de l'organisation scolaire

B. Représentants du personnel :

a) Membres titulaires :

- 1) Mme Melba KAUA, PE CE - École Pamatai
- 2) Mme Alberte MOUA, STIP/AEP - UNSA EDUCATION, décharge syndicale
- 3) Mme Mimosa LY, PE CN - CIA de Papeete
- 4) Mme Carole MUNOZ, PE CN - École Uriri Nui
- 5) Mme Vanessa YAU, PE DGEE/BFC
- 6) M. John MAU, PE CN - École Paofai
- 7) Mme Danièle TOROMONA, PE CN - École Pamatai
- 8) M. Yannick HARUA, PE CN - Tatutu

b) Membres suppléants :

- 9) Mme Harmonie TEARIKI, PE - École Paopao Eit.
- 10) M. Heremoana TINIAU, PE CN - École Matairea Eit.
- 11) Mme Florence PEREA, PE CN - École Punavai
- 12) Mme Micheline TAHIATUHUIPOKO, PE - École Ahititera
- 13) M. Paul RAOULX, PE - École Fareroi Eit.
- 14) Mme Timeri HARUA, PE CN - École Teroma
- 15) Mme Tevahine POIA, PE CN - École Paofai
- 16) Mme Yolande SIT SEO YEN, PE CN - École Opoa

Art. 3.— Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2023.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation*

*et de la modernisation de l'administration,*

Christelle LEHARTEL.